

Inscription au restaurant scolaire

DECEMBRE 2022

Inscription au mois de préférence mais possibilité d'ajuster sa demande à la quinzaine

Inscription du 21 au 22 novembre

pour la période du 1 au 16 décembre



Bulletin à envoyer par mail ou à déposer dans la boîte aux lettres du service

Marquer d'une croix les jours d'inscription

Nom et Prénom des enfants		Jeu	Ven	Lun	Mar	Jeu	Ven	Lun	Mar	Jeu	Ven	Nombre de repas
		1	2	5	6	8	9	12	13	15	16	

Tarif fixé en fonction du quotient familial : bierne.fr

TOTAL

MODE DE PAIEMENT: espèces, chèque à l'ordre régie mixte enfance animation ou par prélèvement automatique

IMPORTANT : Les ajouts et les annulations de repas au cours du mois ne sont pas acceptés sauf à titre exceptionnel.
 Seules les absences justifiées par un certificat médical et signalées avant **9h** peuvent faire l'objet d'un remboursement.
 Les modifications sont à signaler auprès de la **direction** du service enfance-animation par écrit ou par mail : enfance.animation@bierne.fr

Mère Père Représentant légal
Date et signature :

Inscription aux accueils périscolaires

Les inscriptions se font pour le mois. Le bulletin doit être obligatoirement déposé avant la date butoir.

Les places étant limitées, les demandes de rajout seront accordées en fonction du nombre d'animateurs.

Seules les absences justifiées par un certificat médical ou signalées au moins **24 heures** à l'avance ne sont pas facturées.

Les modifications sont à signaler auprès de la **direction** du service enfance-animation par écrit ou par mail : enfance.animation@bierne.fr

Nom et Prénom des enfants		Jeudi		Vendredi		Lundi		Mardi		Mercredi			Jeudi		Vendredi		Nombre de séances (Cocher le mercredi si besoin sans le comptabiliser dans votre total de séance)
		01-déc		02-déc		05-déc		06-déc		07-déc			08-déc		09-déc		
		matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	midi	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	

Nom et Prénom des enfants	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Vacances de Noël 	Nombre de séances (Cocher le mercredi si besoin sans le comptabiliser dans votre total de séance)
	12-déc		13-déc		14-déc		15-déc		16-déc			
	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	midi	après-midi	matin	après-midi	matin		

Tarif fixé en fonction du quotient familial : bierne.fr

TOTAL

Bulletin à envoyer par mail ou à déposer dans la boîte aux lettres du service

Mère Père Représentant légal
Date et signature :